

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

de la Conférence de Strasbourg
des Etats Parties à la Convention Révisée pour la Navigation du Rhin
et du Grand Duché de Luxembourg
sur la limitation de responsabilité en navigation intérieure

Séance d'ouverture le 3 novembre 1988, à 10 heures
à Strasbourg, au Palais du Rhin, 2 Place de la République,
au siège de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin

1. Ouverture de la Conférence par le Secrétaire Général de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin
2. Election du Président et du vice-président de la Conférence
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du Règlement intérieur
5. Vérification des Pouvoirs
6. Examen d'un projet de Convention de Strasbourg sur la limitation de la responsabilité en navigation intérieure (CLNI)
7. Adoption de l'Acte final de la Conférence et des résolutions en résultant
8. Signature de l'Acte final de la Conférence et des instruments adoptés